## De nouvelles mesures attendues pour la rentrée

Le gouvernement et la CGEM ont décidé de poursuivre jusqu'à septembre prochain leurs concertations sur l'épineux dossier des délais de paiement, en associant le secteur bancaire. De nouvelles mesures seront, ensuite, prises afin de sortir l'économie de ce bourbier. Le moral du secteur privé est jugé bas face aux retards de paiement qui restent la 1<sup>re</sup> cause de mortalité des entreprises.

es délais de paiement continuent d'occuper la scène. Le 10 juillet à Rabat, le gouvernement s'est, de nouveau, réuni avec la CGEM pour se concerter autour des retards de paiement qui asphyxient les entreprises. Cette réunion, qui a fait se rassembler pour la première fois le gouvernement et le patronat sous la présidence de Salaheddine Mezouar, était également destinée à l'activation de l'Observatoire des délais de paiement. Un dossier qui concerne aussi bien les administrations, les entreprises et établissements publics et les collectivités territoriales que le secteur privé.

En clair, deux décisions concrètes ont été prises à l'issue de cette réunion co-présidée par le ministre de l'Économie et des finances, Mohamed Boussaïd, et Salaheddine Mezouar, en présence des représentants des ministères de l'Intérieur, l'Industrie, Bank Al-Maghrib et du Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM).

D'abord, gouvernement et CGEM ont convenu de poursuivre jusqu'à septembre prochain les pourparlers et les négociations, en associant le secteur bancaire, dans le but de prendre de nouvelles mesures pour la réduction des retards de paiement et la maîtrise des dettes fournisseurs. Ensuite, mettre sur pied, d'ici le mois prochain, un comité restreint CGEM-Collectivités locales dédié aux retards de paiement. En attendant, la situation ne cesse de s'aggraver selon le nouveau patron des patrons. «À mon arrivée à la CGEM, le moral du secteur privé



La rencontre a réuni, hier à Rabat, pour la première fois gouvernement et CGEM sous la présidence de son nouveau patron, Salaheddine Mezouar.

n'était pas bon et la déprime perdure pour une grande partie d'entreprises, à cause notamment de cet épineux problème des retards de paiement», a déclaré le président de la CGEM.

Depuis 2010, l'allongement des délais de paiement reste la 1re cause de mortalité des entreprises, rappelle la Confédération. De même, 40% des défaillances sont engendrées par des défauts de paiement. La TPE demeure la première victime (91% des défaillances enregistrées au Maroc), avec un allongement de plus de 77 jours des délais clients depuis 2010 à 9,9 mois en 2016, contre 6,6 mois pour les délais fournisseurs. Suit la PME avec des délais clients de 5,1 mois et fournisseurs de 3,5 mois. La grande entreprise reste la seule catégorie où la courbe des délais de paiement est inversée : les délais fournisseurs (4,3 mois) sont supérieurs aux délais clients (3,4 mois). La tendance de l'allongement des délais de paiement se confirme, en 2017. Selon cette fois Euler Hermes, les entreprises devaient attendre en moyenne 83 jours pour être payées par leurs clients. Ce délai reste parmi les plus longs à l'échelle mondiale, comme nous l'annoncions en mai dernier. Concernant les crédits interentreprises, les derniers chiffres (378,25 milliards de DH en 2016) montrent qu'ils continuent de dépasser le crédit bancaire aux entreprises (318,97 milliards de DH). Et la situation ne s'améliore pas. Sur la base d'une étude réalisée par Bank Al-Maghrib portant sur un

échantillon d'environ 72.000 entreprises non financières privées et publiques, «les délais de paiement des créances inter-entreprises continuent d'afficher des niveaux élevés, notamment pour les TPME et certains secteurs d'activité», avait révélé le 5 juillet dernier la Banque centrale à l'issue de la 7e réunion du comité de coordination et de surveillance des risques systémiques (CCSRS). Selon l'institution, cette situation constatée ces dernières années. accentue la pression sur les trésoreries des entreprises et appelle, encore une fois, à la mise en œuvre effective de la réforme du cadre législatif et réglementaire relatif aux délais de paiement.

«Notre principal message à l'issue de cette première réunion entre le gouvernement et le nouveau président de la CGEM, c'est que nous avons décidé de prendre à bras le corps cette problématique des délais de paiement et d'en faire une priorité. Certes, des actions très positives ont déjà été entreprises sur les plans réglementaire et législatif, comme la loi sur les délais de paiement et le décret fixant les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques, et sur le plan opérationnel, comme la création de l'Observatoire ou encore le remboursement des crédits TVA, mais beaucoup de travail reste à faire. Après cette réunion, je suis extrêmement confiant d'arriver très rapidement à des résultats positifs et tangibles face à cette problématique», promet Boussaid.

Moncef Ben Hayoun